

Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

# Résidences "Education aux médias, territoires ruraux et transitions"

Appel à manifestation d'intérêt à l'attention des médias régionaux, des centres de culture scientifique et technique et du réseau régional NACSTI, des associations régionales d'éducation aux médias et à l'information

#### <u>Préambule</u>

L'éducation aux médias, riche d'une longue histoire, connaît actuellement un renouvellement de ses objets et de ses enjeux. D'abord le fait de professionnels engagés, les pratiques pédagogiques liées aux médias ont été progressivement intégrées à l'institution scolaire par le ministère de l'éducation nationale. Cet ancrage s'est fortement accentué cette dernière décennie par la massification des outils et supports numériques. Dans ce contexte, le ministère de la Culture soutient, depuis plusieurs années, des actions d'éducation aux médias et à l'information pour permettre à chacun :

- d'élargir son horizon, d'appréhender le monde et sa complexité, de développer son esprit critique ;
- de s'affranchir des chemins tracés par les réseaux sociaux, leurs algorithmes et leurs flux ininterrompus ;
- de comprendre la valeur des contenus immatériels afin de lutter aussi contre le piratage et de valoriser la défense des droits d'auteur

- de développer chez les jeunes et les adultes une conscience et une culture médiatique à l'ère du numérique,
- de lutter contre la manipulation de l'information, via notamment la sensibilisation des enfants, des jeunes mais aussi des adultes, à la diffusion de fausses informations et au décryptage de ces informations diffusées via les réseaux sociaux ou internet.
- de lutter contre la désinformation scientifique, de favoriser une meilleure compréhension des transitions éco sociétales en cours à l'heure de l'anthropocène.
- De travailler le collectif et la cohésion d'équipe dans l'analyse du texte, de la vidéo ou du dessin.

Depuis 2021 le ministère de la culture a réaffirmé la priorité qu'il accordait à l'éducation aux médias et à l'information (EMI) dans un contexte de recrudescence de la diffusion de fausses informations et de théories complotistes en accentuant son soutien aux structures dans le cadre d'un appel à projet national et du soutien renforcé aux résidences de journalistes. Plusieurs appels à projets existent aussi au niveau régional.

La Drac Nouvelle Aquitaine a accompagné au fil des ans avec les partenaires de l'Education nationale, de l'éducation populaire, de la CSTI, du CLEMI, du Club de la Presse et les acteurs des médias, de nombreuses actions sous des formes différentes : résidences de journalistes, résidences « éclaircies-médias » en ex Poitou-Charentes, ateliers EMI portés par la ligue de l'enseignement, les cinémas et pôle d'éducation aux images, plan EMI avec Unicités en Charente déployant des services civiques "ambassadeurs des médias" dans les médiathèques, centres sociaux et établissements du second degré, ateliers EMI avec les radios associatives et médias locaux.

En 2024-25, la Drac souhaite soutenir le développement de résidences de journalistes <u>en ruralité</u> autour des enjeux socio-écologiques. Afin de permettre une présence plus longue sur un territoire et développer sur celui-ci des actions avec tous les publics, des lieux de lecture publique, des lieux culturels et sociaux, des médias de proximité, il est prévu que ces résidences s'étalent sur six semaines. Lorsque cela est possible, le projet peut mobiliser les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les orientations données par le plan culture et ruralité et la feuille d'orientation écologique du ministère de la culture sont au cœur de cette démarche d'extension de la politique d'éducation aux médias et à l'information vers les territoires ruraux. Et dans ce programme, la DRAC Nouvelle Aquitaine portera une attention particulière aux projets qui croiseront les enjeux de culture scientifique et de travail sur le climat et la biodiversité.

#### La résidence

La résidence permet à une ou un journaliste professionnel, (ou un collectif de journalistes), issu de la presse écrite, des médias en ligne, audiovisuels ou radiophoniques, à un dessinateur de presse ou à un photographe de presse, d'être présent sur un territoire donné, pour une période de 6 semaines, regroupées ou étalées dans l'année, pour des rencontres, ateliers, conférences et/ou coproductions de projets éditoriaux avec les habitants et les acteurs locaux. Durant ces 6 semaines, une présence effective sur le territoire (à temps complet), en toute exclusivité, est attendue du journaliste. Dans le cas d'un collectif de journalistes, cette présence doit correspondre à au moins un équivalent temps plein sur 6 semaines.

La résidence doit associer une multiplicité d'acteurs issus de structures culturelles, éducatives, socioculturelles, sociales, de loisirs et se dérouler prioritairement hors temps scolaire et à destination de tous les publics. Elle doit enfin être conduite en partenariat avec un lieu de lecture publique (communal, intercommunal ou départemental) ou un média local, privé ou public, assurant la diffusion des contenus journalistiques produits dans le cadre de la résidence, suivant les valeurs d'une information indépendante.

Une résidence ne peut se réduire à une suite d'ateliers d'éducation aux médias et à l'information, de type décryptage de l'information. Elle doit proposer une diversité d'actions de sensibilisation en direction des publics.

En sollicitant d'autres financeurs, la résidence pourra associer, sur le territoire déterminé, une chercheuse ou chercheur rattaché à une institution universitaire ou un laboratoire de recherche et travaillant sur une problématique écosociologique propre au territoire. Le chercheur pourra accompagner l'ensemble de la résidence et intervenir ponctuellement toute l'année aux côtés du journaliste. Cette association sera prise en compte lors de la sélection des projets.

Le montant de l'aide attribué sera de 6000€ pour une résidence de 6 semaines.

# Acteurs éligibles

Médias régionaux, centres de culture scientifique et technique et du réseau régional NACSTI, et associations à vocation régionale d'éducation aux médias et à l'information.

#### Critères de sélection

- L'intervention de professionnels de l'information : les porteurs de projets devront garantir la participation d'un ou de plusieurs journalistes professionnels (indépendants ou intégrés à une rédaction, disposant d'une carte de presse ) de la presse écrite, des médias en ligne, audiovisuels ou radiophoniques, de dessinateurs de presse ou de photographes de presse;
- L'intervention de scientifiques associés : les scientifiques et chercheurs devront être inscrits dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche en train de se faire ;
- Les partenariats mis en œuvre : l'aide apportée doit permettre d'encourager des acteurs à coopérer de manière durable et structurée ;
- Les projets doivent avoir un ancrage local: le soutien d'une ou plusieurs collectivités territoriales (financier ou en nature) est à rechercher;
- Les actions doivent s'adresser à une diversité de personnes habitant un territoire rural; La DRAC s'attachera à respecter une répartition équilibrée des projets soutenus à l'échelle de la région Nouvelle Aquitaine;
- Les actions seront proposées prioritairement hors temps scolaire, ou sur une articulation temps scolaire/hors temps scolaire pour les publics jeunes;
- La mutualisation : la mise en commun de moyens des acteurs du territoire pour l'accueil de la résidence sera un point d'attention lors de l'examen des projets.
- Ce soutien peut se cumuler avec d'autres dispositifs existant au niveau national ou au niveau local. Cependant, pour les acteurs du champ des médias, déjà aidés grâce au FSER, FSMISP et aux autres aides publiques à la presse, aux agences ou aux médias audiovisuels et numériques, les demandes de soutien seront analysées en rapport avec les financements déjà perçus par les structures porteuses de ces projets.
- L'intégration d'un volet d'évaluation dès la phase de conception du projet : il doit permettre, à partir d'une méthodologie précisée en amont, de mesurer l'impact de l'action, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- La restitution du projet : les porteurs de projets, en lien avec la personne en résidence, détermineront quelle forme choisir pour laisser une trace du projet (photos, dessin, vidéo, son, récit écrit, productions des participants, reportage...). Avec l'accord de toutes les personnes concernées, cette production sera communiquée à la DRAC avec le bilan du projet, notamment afin de permettre sa valorisation.

## **Calendrier**

• Pour 2024:

**22 octobre – 5 novembre 2024 inclus** : dépôt des dossiers sur la plateforme Démarches Simplifiées via le formulaire « aide-projet-fonctionnement\_vieculturelle-politiques-territoriales » en indiquant dans l'intitulé du projet « EMI Ruralité 2024-2025 » :

https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-etsubventions/subvention/participation-a-la-vie-culturelle-et-politiquesterritoriales

Le dossier sera instruit par la DRAC et fera l'objet d'une décision soit de rejet, soit de soutien.

22 novembre : notification des décisions.

• En 2025, relance de l'AMI en tout début d'année pour une nouvelle sélection de projets.

#### **PHASE DE REALISATION:**

De novembre 2024 à juin 2025 pour la première sélection de projets,

De nouvelles dates seront communiquées pour la deuxième sélection.

\_\_\_\_\_\_

## Ressources en ligne:

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/education-aux-medias-et-a-linformation

https://www.culturecheznous.gouv.fr/search?field\_thematiques=177

#### Ressources EMI pour les scolaires :

https://www.clemi.fr/